

Au sommaire

4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Aménagement du territoire. Les principales mesures de la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain

Aménagement du territoire. Outre-mer : les dispositions de la loi relative à l'égalité réelle

Urbanisme / Construction. Procédure applicable à l'instruction de certaines dérogations aux règles d'urbanisme

Publicité foncière. Recevabilité des demandes en annulation du cahier des charges et des formalités de licitation

9 ENTREPRISE

Fonds de commerce. Modalités du recours à la location-gérance pour l'exploitation d'un fonds de commerce sur le domaine public

10 FAMILLE - PATRIMOINE

Donation. Nullité de l'engagement de donner sous seing privé

Successions / Libéralités. Action en réduction des libéralités : prescription applicable aux successions ouvertes avant le 1^{er} janvier 2007

13 FISCAL

Revenus fonciers. Non-déductibilité des intérêts d'emprunts contractés pour financer l'acquisition de la nue-propriété des parts d'une société de personnes

Impôt sur les sociétés. Mise en œuvre de la diminution du taux de l'IS et de la modification du régime du dernier acompte des grandes entreprises

À LA Une

Conditions du droit au retrait judiciaire d'un membre d'un GFA

Le contrôle de proportionnalité par les juges est un mode de résolution des conflits entre les droits fondamentaux et les objectifs de la législation.

Aux termes d'un important arrêt du 1^{er} mars 2017, la Cour de cassation en fait application pour autoriser un membre d'un GFA à demander son retrait judiciaire du groupement alors que la loi ne lui octroie pas cette prérogative. > **LIRE P. 1**